

NOUVEAU



Datadock

# BC n°2 du CAFDES : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service

## DURÉE

**154 h de formation théorique**  
**+ 147 h de formation pratique, sur une période de 16 mois.**

## PUBLIC

Dirigeant en poste, salarié en mobilité professionnelle dans le secteur sanitaire, social, médico-social, demandeur d'emploi, personne en reconversion professionnelle.

## PRÉ-REQUIS

► Satisfaire à l'un des prérequis définis à l'art.3 de l'arrêté du 27/08/2022 et avoir réussi l'épreuve de sélection à l'entrée en formation CAFDES. La réussite à l'épreuve de sélection permet de suivre tous les blocs de compétences de la formation CAFDES.

(Critères d'admissibilité et règlement de la sélection à consulter sur [www.arafdes.fr](http://www.arafdes.fr) / [www.enseis.fr](http://www.enseis.fr))

## FINANCEMENT



- **Tarif** : 4 082,54 € TTC
- **Frais d'inscription** : 70 €
- **Frais sélection** : 170 € (Frais de sélection appliqués une fois quel que soit le nombre de blocs suivis)

## CONDITIONS PRATIQUES

- Les journées de formation sont de 7 heures.
- La formation peut être adaptée aux personnes en situation de handicap en contactant F. Besnard, référente handicap : [besnard.frederique@enseis.fr](mailto:besnard.frederique@enseis.fr)



## CONTACT & INSCRIPTION

Tél. 04 72 53 61 80

[lyon@enseis.fr](mailto:lyon@enseis.fr)

**Dates** : [www.arafdes.fr](http://www.arafdes.fr) / [www.enseis.fr](http://www.enseis.fr)

### Lieu de formation

ENSEIS Management

14, rue Berjon - 69009 LYON

Métro Gare de Vaise Ligne D

## Objectifs

Le directeur/directrice d'établissement ou de service d'intervention sociale définit et pilote la démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service. Il veille à la cohérence entre les valeurs et les orientations du projet de la personne morale et celles du projet d'établissement ou de service. Il anticipe les évolutions du contexte d'intervention sociale pour définir les choix stratégiques de développement du projet d'établissement ou de service dans l'intérêt des personnes. Il veille à l'application des politiques publiques, garantit les droits et les libertés des personnes et peut solliciter ou collaborer avec l'entourage. Il conduit l'évaluation et la démarche d'amélioration continue du projet d'établissement ou de service.

**En cela, ce bloc de compétences (BC) qui correspond au BC2 de la formation CAFDES (cf. descriptif de la formation dans Formations diplômantes en management) vise la certification des compétences suivantes :**

### Élaborer et piloter le projet d'établissement ou de service :

- Savoir définir les orientations stratégiques du projet d'établissement ou de service
- Savoir coordonner la démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service

### Mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement ou de service :

- Savoir conduire la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service
- Savoir créer les conditions de l'exercice des droits et des libertés des personnes
- Savoir mettre en œuvre une démarche d'évaluation du projet d'établissement ou de service

### Communiquer sur la définition et le pilotage du projet d'établissement ou de service

## Contenus/Déroulé pédagogique

- **UF1 Le projet d'établissement ou de service**
- **UF2 Les droits et libertés des personnes**

## Méthodes pédagogiques

- Formation assurée par des cadres dirigeants en exercice et par des experts métiers.
- Formation-action centrée sur les pratiques et les situations professionnelles d'appartenance ou de stage.
- Accent mis sur le développement de la posture managériale de direction.
- Approche pédagogique favorisant les échanges, les travaux en groupes et l'accompagnement individuel

## Certification

**Le bloc de compétences est certifié par 2 types d'épreuves : une épreuve de contrôle continu et une épreuve de certification.**

- **Contrôle continu** : Rédaction d'une note d'analyse stratégique
- **Certification** : Élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle. Le candidat présente à l'écrit et à l'oral une démarche stratégique visant à définir, piloter et évaluer un projet d'établissement ou de service.

Le bloc de compétences est certifié lorsque le candidat obtient une moyenne aux 2 épreuves supérieure ou égale à 10/20, fournit l'attestation du terrain de stage de la bonne réalisation des heures prévues et lorsqu'il honore les heures de cours.

## Débouchés

La certification du BC2 permet de poursuivre la formation diplômante CAFDES en parcours complet.